

COMMISSION SPÉCIALE SUR L'EXPLOITATION SEXUELLE DES MINEURS

L'action adaptée, globale et concertée du SPAL

Service de police de l'agglomération de Longueuil
Mémoire présenté le 20 janvier 2020



Agglomération
longueuil

Table des matières

Sommaire des recommandations	3
Introduction.....	4
Contexte évolutif des démarches entreprises par le SPAL de 2008 à aujourd'hui et les constats effectués – le Projet MOBILIS.....	6
1.1 Mobilis I (2008 - 2011).....	6
1.2 Mobilis II (2012 - 2018).....	7
1.3 Mobilis III (2018 – aujourd'hui)	7
Pratiques prometteuses et émergentes.....	10
2.1 Partenariat et démocratie	10
2.1.1 Approche globale.....	10
2.2 « John School ».....	11
2.3 Changement de paradigme : la police de concertation	12
2.3.1 Le programme de développement professionnel - Immersion	14
2.3.2 « Clinique de Concertation »	16
Conclusion	20
Bibliographie.....	21

Sommaire des recommandations

Recommandation 1

Désignation d'un agent-pivot et d'un(e) coordonnateur(trice) psycho-social(e)

Que chaque service policier désigne une ou un agent-pivot ET une ou un coordonnateur psycho-social pour l'accompagnement des jeunes femmes lors de leur passage à l'âge adulte au sortir des services du centre jeunesse.

Recommandation 2

Privilégier une approche globale

Développer un plan de lutte globale, co-créé et coproduit avec les différents partenaires institutionnels et communautaires aux fins de conjuguer efficacement les efforts investis par rapport aux trois composantes principales de l'exploitation sexuelle : la victime, le proxénète et le client.

Recommandation 3

Faire davantage progresser la culture policière vers l'ouverture à la concertation et au partenariat

Que les services policiers tiennent davantage compte des différents contextes et réalités sociales contemporaines et mettent davantage en valeur, dans le cadre de leurs pratiques, la concertation et le partenariat à l'échelle de l'ensemble du service et non plus seulement restreint aux unités spécifiques et dédiées à cette fin tels que les policiers communautaires ou socio-communautaires. Pour y arriver, nous vous faisons part de l'exemple du stage IMMERSION.

Recommandation 4

Former nos intervenants multisectoriels au travail de réseau

Que nos intervenants sociaux, scolaires, communautaires et policiers soient formés, encouragés et soutenus dans la redéfinition de leur éthique professionnelle pour travailler ensemble de manière beaucoup plus efficace et efficiente. À cet effet, l'approche de la « Clinique de concertation » nous semble une piste de solution intéressante.

Recommandation 5

Diminuer la demande de services sexuels grâce à l'éducation par le biais des « John School »

Que la société québécoise envisage l'importance de se focaliser sur une des raisons principales, selon nous, pour lesquelles l'exploitation sexuelle des mineures perdure: *la demande*. Déployer nos efforts et ressources sur cette dernière a le potentiel d'impacter sur l'envergure du phénomène de l'exploitation sexuelle au Québec. Le programme d'éducation « John School » est basé sur le principe de déjudiciarisation et représente une des solutions envisageable afin d'endiguer la demande.

Introduction

L'émergence de la question de l'exploitation sexuelle au Québec, des inquiétudes qu'elle suscite et des recherches de solutions qu'elle impose remonte déjà à l'aube des années 2000.

Si la définition légale de l'exploitation sexuelle au Québec représente, du point de vue de nombreux acteurs du milieu communautaire et institutionnel, un outil efficace autour duquel ils sont en mesure de travailler, ce même milieu (et le SPAL en fait partie) considère que le phénomène de l'exploitation sexuelle comporte des nuances importantes que la définition officielle ne prend pas en compte. Cette dissonance introduit un flou conceptuel au niveau du travail de terrain avec pour effet de rendre ardue toute tentative de développer une vue d'ensemble du phénomène et d'en documenter clairement les évolutions. Du fait que la problématique de l'exploitation sexuelle englobe en pratique tant des mineurs que des adultes (la ligne de démarcation entre exploitation sexuelle des mineures, des majeurs et la prostitution de nécessité de base ou du luxe n'est pas claire), combinée à une compréhension peu uniforme et partagée des critères permettant d'établir sur quelle base une personne peut être considérée à risque ou non, exploitée ou non, le travail de partenariat s'en voit affaibli ou du moins amoindri par l'absence d'un langage et d'une compréhension commune des ressorts du phénomène de l'exploitation sexuelle à l'intérieur de l'agglomération de Longueuil.

À l'échelle de la Montérégie, la problématique semble en croissance exponentielle depuis 2008. À titre d'exemple, entre 2008 et 2011, parmi les jeunes fréquentant le Centre Jeunesse de la Montérégie (CJM), 136 étaient considérés à risque ou exploités. Entre 2018 et 2019, ce chiffre est de l'ordre de 373 jeunes, et de plus en plus jeunes, qui seraient impliqués dans des activités prostitutionnelles ou à risque d'être exploités à l'échelle de la Montérégie¹.

Le phénomène a lui-même grandement évolué en dix ans. Ce qui à la base relevait d'un phénomène intimement lié à la problématique des gangs de rue s'est aujourd'hui grandement diversifié, particulièrement avec l'avènement des réseaux sociaux, la banalisation de la prostitution, la promotion de pratiques sexuelles violentes, abusives et sans consentement via la pornographie et l'utilisation d'images filmées lors d'agression ou de gang bangs. Ajoutons à cela la prolifération des lieux de vente du sexe (salons de massage, clubs de danseuses, motels, Airbnb).

D'autre part, si le profil type du recruteur était autrefois indissociable d'une figure masculine, les jeunes femmes aujourd'hui y contribuent largement, ces dernières fréquentant activement les milieux criminalisés, en quête de pouvoir et de reconnaissance de la part de ces milieux, ou tout simplement instrumentalisées par leurs proxénètes afin de déjouer les policiers en créant une distance entre lui et la femme exploitée.

¹ Informations provenant de notre partenaire, le Centre Jeunesse du CISSS-ME

Au portrait de la criminalité se joint celui de la misère humaine qu'elle occasionne et des défis qu'en imposent les contextes aux différents organismes et institutions (y compris le Service de police de l'agglomération de Longueuil). Le travail de relation d'aide est complexe et se heurte fréquemment aux difficultés rencontrées suite à la volonté de nombreux individus de s'extraire de l'exploitation sexuelle. Si les barrières sont intimement liées à l'empoi du milieu lui-même sur les individus, force est de constater et d'admettre que les institutions et organismes qui gravitent autour de la problématique font face à d'importants défis organisationnels et structurels pluri-formes.

Il convient désormais d'opérer une réflexion quant à nos véritables priorités. Le mandat policier, tel qu'actuellement défini ne peut être remis en question. « Maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique, ...prévenir le crime et...les infractions aux lois ou aux règlements...et d'en rechercher les auteurs » demeurent, incontestablement, la mission par excellence de la police au Québec. Pour autant, les moyens mis en œuvre pour y aboutir doivent être adaptés selon les thématiques comme selon les époques. En l'occurrence, le contexte propre à l'exploitation sexuelle et la prostitution plus généralement, tant à l'échelle de l'agglomération de Longueuil et au Québec qu'au Canada et ailleurs en Occident, laisse pleinement apparentes les failles de l'approche policière contemporaine en la matière. La réponse répressive à la problématique de l'exploitation sexuelle, qui n'emploie et n'imagine d'autre outil que celui très standardisé du Code criminel, est fortement limitée dans son ampleur comme dans ses effets. Considérer son objectif primaire comme celui d'appréhender et d'incarcérer un maximum de proxénètes a pour défaut d'être d'une part peu efficace, tant les moyens requis pour en arriver à une condamnation sont importants, d'autre part d'être peu à l'écoute des réalités et des besoins des jeunes femmes. Celles-ci n'ont souvent d'autre choix, pour espérer s'en sortir, que de se hisser à la hauteur de nos attentes, par exemple, en acceptant (au risque de subir une revictimisation) d'aller témoigner à la cour. Sans compter que cette démarche se transforme trop souvent en un traumatisme supplémentaire qui vient s'ajouter à ceux subis au cours de son passage dans l'industrie du sexe.

Les pistes de solutions que nous décrivons plus bas ne constituent que celles que nous considérons innovantes. En soi, le présent mémoire s'affaire moins à décrire de manière exhaustive ce que le SPAL fait dans son entièreté afin de contrer efficacement et de manière holistique la problématique de l'exploitation sexuelle sur le territoire de l'agglomération de Longueuil, que de privilégier des pistes de solutions qui, de notre point de vue, nous semblent innovantes et prometteuses. Notamment, nous ne nous attarderons pas à mentionner les diverses opérations « *sting* » et opérations clients effectuées par l'Équipe Intégrée de Lutte au proxénétisme (EILP, sous la gouverne du SPVM), ou les opérations dans les salons de massage ou les bars de danseuses, bien qu'elles soient une partie intégrante de la stratégie du SPAL.

1

Contexte évolutif des démarches entreprises par le SPAL de 2008 à aujourd'hui et les constats effectués – le Projet MOBILIS

Le projet MOBILIS voit le jour en septembre 2008. Son émergence intervient en marge d'une prise de conscience de la part du Service de police de l'agglomération de Longueuil comme du CISSS-ME face à l'ampleur du phénomène de l'exploitation sexuelle de jeunes filles mineures par les gangs de rue sur le territoire de l'agglomération (de par notamment sa proximité géographique à la ville de Montréal) ainsi que la faiblesse du travail en partenariat, notamment du fait des silos organisationnels qui prédominent lorsque vient le temps d'intervenir face aux victimes d'exploitation.

À la base du projet, une volonté d'unir les efforts communs du SPAL et du CISSS-ME autour d'une approche globale et concertée (prévention, détection, intervention et répression) donne lieu à la signature d'une entente de collaboration afin de faciliter et d'améliorer l'échange d'informations et dynamiser la force de frappe des deux institutions à l'égard du phénomène.

Sur une période de près d'une décennie, le Projet MOBILIS se modifiera continuellement selon le contexte évolutif de la dynamique, des répercussions de sa mise en pratique et des leçons et carences observées dans la lutte au phénomène ainsi que dans le travail de partenariat.

1.1 Mobilis I (2008 - 2011)

La première phase du projet consistait à établir les bases du partenariat avec le Centre Jeunesse de la Montérégie (CJM). Entre autres, les activités de Mobilis durant cette première phase se focaliseront essentiellement sur :

- La signature du protocole d'échange d'informations;
- L'apprentissage des limites de chacun et la gestion des frustrations qui en découlent;
- L'acceptation des divergences de priorités entre celles des enquêteurs (lesquels privilégient les dossiers avec des suspects de grande envergure) et les intervenants du CJM (dont les préoccupations se concentrent principalement sur ces proxénètes en devenir qui tournent autour des jeunes femmes du CJM) et l'adaptation du SPAL aux priorités du CJM;
- La judiciarisation des proxénètes et ce, peu importe le type d'accusation.

1.2 Mobilis II (2012 - 2018)

La deuxième phase du projet aura pour priorités :

- De développer une stratégie préventive et proactive en milieu scolaire respectant les conditions d'efficacité de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ);
- De préparer des ententes de collaboration avec les trois commissions scolaires du territoire et signer les protocoles s'y afférant;
- De positionner le SPAL comme le point de chute central de l'information et des initiatives en lien avec l'exploitation sexuelle, grâce à l'identification d'un agent pivot, non à des fins sécuritaires ou répressives, mais dans une optique de concertation sociocommunautaire.
- Entre 2014-2018, les pratiques de l'équipe MOBILIS seront intégrées dans les opérations courantes de la Direction des enquêtes du SPAL. Cette situation a affecté le dynamisme du partenariat de façon considérable.

1.3 Mobilis III (2018 – aujourd'hui)

Dans la deuxième phase du projet, nous constatons tout d'abord que nous perdions complètement le lien avec les filles exploitées ou à risque dès qu'elles atteignaient l'âge adulte. Certains l'appellent un bris de service, mais il semblerait davantage que ce soit plutôt un effritement du filet de sécurité et une rupture de la jeune avec les services disponibles (elles en sont excédées par l'institutionnel et des services encadrants, mais aussi, elles sont volontairement isolées des services par la personne qui abuse ou profite de l'exploitation de leur corps).

Le focus de l'équipe migre donc tranquillement vers les besoins de la victime plutôt que la recherche absolue d'éléments de preuve. Désormais, l'objectif de judiciarisation de ces dossiers ne saurait être prioritaire, au détriment de la volonté ainsi que de la capacité de la victime à s'engager dans un processus judiciaire qui devient alors secondaire.

Cela dit, il convient de ne pas minimiser l'aspect primordial du travail de répression des enquêteurs locaux, tout comme le travail essentiel de l'EILP. La dimension répressive du travail policier, si elle comporte nécessairement des limites, représente un aspect crucial quant à l'importance de persévérer dans la judiciarisation des proxénètes et gangs de rue qui gravitent autour et profitent amplement de la misère humaine qu'ils occasionnent sur les victimes de l'exploitation sexuelle et de la prostitution en général. Le travail d'enquêteur, de manière générale mais particulièrement en ce qui concerne la problématique de l'exploitation sexuelle,

est un travail minutieux et complexe, souvent de longue haleine, et qui demande patience et professionnalisme. Notamment, il convient de souligner que le travail d'enquête, au-delà de l'aspect répressif nécessite également de composer avec la dure réalité des victimes lesquelles, du fait du vécu, des séquelles et traumatismes qu'elles accumulent, peuvent s'avérer d'un grand défi à gérer, notamment lorsqu'il est question de les inciter à témoigner à la cour. À cet effet, et au même titre que l'aspect préventif et de réinsertion destiné aux victimes, le travail d'enquête n'est pas moins une des pierres angulaires de la stratégie du SPAL sur laquelle il est primordial de miser afin d'endiguer le phénomène de l'exploitation sexuelle à l'échelle de l'agglomération.

La phase III de MOBILIS a permis la création de l'Équipe intégrée d'intervention et de soutien aux victimes d'exploitation sexuelle (EISVES) au niveau territorial. Une contribution financière du Fond d'action en prévention du crime de Sécurité publique Canada a permis l'embauche d'une coordonnatrice du volet psycho-social. Cette professionnelle est également en charge du suivi et de l'accompagnement des jeunes femmes lors de leur passage à l'âge adulte, période charnière de leur vie ou plus que jamais, elles doivent se sentir soutenues. La stratégie d'intervention s'inspire de l'approche de l'*empowerment* et utilise l'approche motivationnelle telle que recommandée par les recherches de Nadine Lanctôt².

Les jeunes mineurs à risque ou victimes d'exploitation sexuelle suivis par nos partenaires du Centre jeunesse peuvent ainsi bénéficier d'un soutien et d'un accompagnement. Dès l'âge de seize ans, ces jeunes peuvent être conjointement soutenus par les membres du Centre Jeunesse et ceux de l'Équipe Intégrée du SPAL, afin d'assurer une transition progressive dans le cadre d'un continuum d'intervention.

Fort de l'expérience de la phase II de Mobilis, la pertinence d'identifier et de dégager un agent pivot nous ont amenés à y dédier une ressource pour l'arrimage entre les partenaires multisectoriels, la coordination et la transmission des informations prioritairement utiles au niveau social et communautaire. La participation directe de cet agent au sein de l'équipe d'enquêteurs chargés des dossiers en exploitation sexuelle permet désormais de mesurer l'ampleur des bénéfices à travailler non seulement avec les victimes, mais également avec les familles et leur entourage. En effet, les contacts avec les proches de la jeune femme et le maintien de ce canal de communication ont connu des dénouements favorables dans plusieurs dossiers, tant sur le plan « thérapeutique » que sur la qualité des informations nécessaires à une sortie réussie de l'exploitation sexuelle. Ces alliés incontournables peuvent initialement devenir des ressources intermédiaires entre la jeune victime et l'EISVES. Par le fait même, leur implication accélère le travail des policiers et vient de surcroît établir des bases de confiance plus stables entre la victime et l'EISVES. Cette « approche systémique » est largement utilisée

² LANCTÔT, N. et al. (2016). La face cachée de la prostitution : une étude des conséquences de la prostitution sur le développement et le bien-être des filles et des femmes. Actions Concertées du Fonds de Recherche du Québec Société et Culture.

par nos partenaires des Centres jeunesse et mérite d'y porter toute notre attention car une victime devient plus apte à se prioriser et devient davantage outillée pour faire face à ses agresseurs (client et proxénète) si cette démarche s'avère nécessaire dans une procédure judiciaire. Cette approche influence aussi la capacité des filles à demeurer résilientes face à la difficulté, souvent récurrente pour bon nombre d'entre elles souhaitant s'extraire définitivement du milieu de la prostitution, de ne pas rebasculer dans la problématique.

Finalement, l'impuissance et l'incompréhension des parents face à ce que vit ou subit leur jeune légitiment les rôles et responsabilités de l'EISVES. En effet, écoute, aide, soutien et références leur sont offerts afin qu'ils soient redirigés vers des ressources et partenaires du milieu pour briser leur isolement et pour les outiller. Il est important de préciser qu'à cette étape, il n'est pas nécessaire que la victime ou jeune à risque soit suivi par notre équipe d'enquêteurs dans le cadre d'une enquête policière.

2

Pratiques prometteuses et émergentes

2.1 Partenariat et démocratie

Au-delà du partenariat avec le Centre Jeunesse du CISSS-ME, le SPAL contribue également à la prévention du phénomène et l'arrimage en amont avec les partenaires scolaires et communautaires via la table « Prévention – Jeunesse ». Nous avons d'abord poursuivi la prévention primaire avec les programmes « *Sans P ni E* »³ de la *Maison de jeunes Kekpart* et « *Sexualité et influence\$* »⁴ de la Table jeunesse Samuel-de-Champlain, mais des efforts considérables ont également été déployés dans les dernières années pour favoriser les actions concertées afin d'intervenir en amont ou dès les premiers signes de basculement dans la prostitution ou dans un gang de rue. La coordination des efforts, des offres de service, de soutien et d'accompagnement demeure un enjeu important. Nombreux services gravitent autour de la thématique mais l'efficacité de leur travail se heurte à une perte d'efficacité importante occasionnée par le travail en silo. Si la coordination prédomine, la concertation et même l'action concertée laissent à désirer.

Une des approches nouvellement employées, la « Clinique de Concertation », que nous évoquerons plus bas, constitue une avenue très intéressante pour maximiser l'efficacité et l'efficacité de toutes les ressources en présence des dépresses multiples qui caractérisent tant les victimes d'exploitation sexuelle que leur famille.

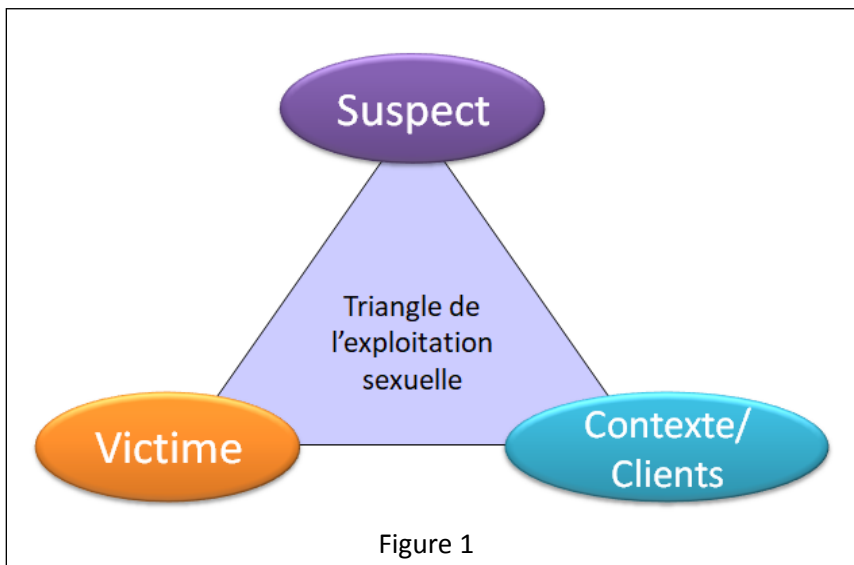
2.1.1 Approche globale

L'exploitation sexuelle est un phénomène d'une telle complexité que seul un plan de lutte global, préparé par et pour les différents acteurs de la société, nourrit l'espoir que nous puissions endiguer l'exploitation sexuelle sur le territoire de l'agglomération de Longueuil.

³ Programme de prévention de l'exploitation sexuelle chez les adolescentes. « Sans P ni E » signifie « sans proxénète ni escorte »

⁴ Site éducatif et ateliers sur la sexualité destinés aux écoles primaires et secondaires, aux centres d'éducation des adultes et aux organismes communautaires

Pour atteindre ce but, nous devons conjuguer nos efforts sur les trois composantes principales de l'exploitation sexuelle : la victime, le proxénète et le client.



Le SPAL, dans les valeurs qu'il prône, s'efforce de promouvoir la transparence avec ses citoyens comme ses partenaires. Vis-à-vis de ces derniers, notamment, il nous semble important de développer un plan de lutte à l'exploitation sexuelle auquel nos partenaires puissent amplement contribuer et leur donner l'opportunité d'en co-construire tant la stratégie que les orientations et les moyens qu'il préconise.

Une telle façon de faire, de notre point de vue, aurait pour effet de clarifier notre compréhension et vision mutuelle du phénomène au même titre que de développer davantage le lien de confiance entre le milieu institutionnel et communautaire.

Les membres du comité « Prévention Jeunesse » ont contribué, à l'hiver 2019, à la rédaction et aux orientations, y compris répressive, du plan de lutte à l'exploitation sexuelle du SPAL.

2.2 « John School »

Un composant de la problématique de la prostitution et de l'exploitation sexuelle qu'il nous semble important d'adresser est le personnage du client abuseur. Ce dernier bénéficie d'une attention accrue depuis plusieurs années. Sa contribution à la problématique est aujourd'hui considérée par de nombreux intervenants comme une facette importante de toute stratégie désireuse d'endiguer le marché du sexe. Moins de demande = moins de revenus = moins d'intérêt.

Si la judiciarisation du client s'impose *de facto* dans le cadre d'une sollicitation de services sexuels auprès d'un mineur, il n'en est pas de même pour ce qui concerne les adultes. À cet effet, nombreux programmes à travers le Canada et en Europe privilégient la sensibilisation du client à une judiciarisation, laquelle, si elle s'avère en effet punitive, n'influe aucunement sur le potentiel de récidive (argument qui pourrait aisément être élargi à d'autres thématiques que la prostitution). Ces programmes, communément regroupés sous l'appellation de « *John School* », bien que diversifiés dans leur contenu et leur approche, se structurent autour d'une facette commune : une plate-forme d'éducation au phénomène d'exploitation sexuelle. Réparti communément sur un jour, voire plusieurs semaines, ce cours d'éducation se fonde sur l'idée qu'une meilleure sensibilisation du consommateur peut influencer positivement sur son choix futur de solliciter les services sexuels d'une personne prostituée.

Également, il permet de mobiliser différents professionnels qui, tour à tour, amèneront ces hommes à cheminer, progresser et comprendre les différents motifs, pulsions et mythes qui les ont amenés à faire ce choix de consommation sexuelle. L'avantage de cette stratégie versus la judiciarisation du client abuseur, est que son passage au sein de ce programme lui prodiguera des outils, des conseils ainsi qu'un accès à des ressources professionnelles afin qu'il puisse travailler sur ses carences, ses déviations et autres problématiques personnelles qui pourraient expliquer pourquoi il choisit de solliciter les services sexuels d'une femme en échange d'une rétribution monétaire. Ce qu'un procès à la cour ne saurait lui offrir. Le programme doit sa popularité au taux de récidive faible que l'ensemble des initiatives de *John School* rapportent de leurs expériences dans des contextes variés. Nous tenons à préciser que des critères d'admissibilité pourraient être établis au préalable ex : ne pas avoir été condamné pour des actes de violence par le passé ou pour des infractions d'ordre sexuel.

Si le modèle semble avoir fait ses preuves quant à la dissuasion des clients à récidiver, l'intérêt des *John School* est multiforme. Notamment, sa mise en application permet d'éclairer une zone d'ombre qui fait défaut au milieu policier : une meilleure connaissance du type de profils qui composent l'ensemble de cette clientèle de la prostitution à l'échelle de l'agglomération.

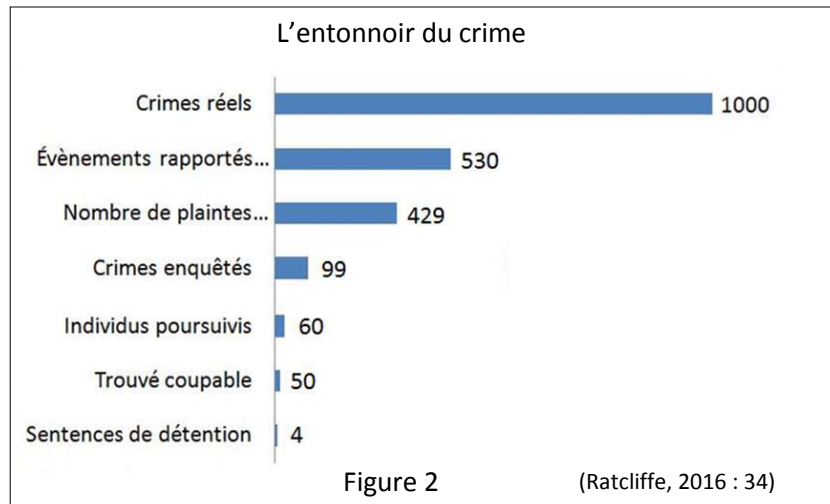
Le SPAL n'a, pour l'heure, pas mis en place de programme du type *John School*. Il ne fait aucun doute qu'une telle initiative aurait des retombées assurément positives. Pour autant, le SPAL demeure soucieux qu'un tel programme se structure en tenant compte amplement, d'une part, des bonnes pratiques en la matière, mais également des valeurs québécoises et de la Charte des droits et des libertés, entre autres.

2.3 Changement de paradigme : la police de concertation

La manière dont le SPAL entrevoit la problématique de l'exploitation sexuelle et, notamment, les solutions qui s'imposent pour endiguer le phénomène à l'échelle du territoire de l'agglomération, relève d'un profond changement de culture que le Service de police de

l'agglomération de Longueuil, depuis près de deux ans déjà, s'affaire à développer au sein de l'organisation. Au cœur de cette réforme règne le souci de redéfinir en profondeur le cadre du mandat du SPAL, à la lumière des changements démographiques, socio-économiques et urbains qui s'opèrent actuellement à l'échelle de l'agglomération. Le policier doit être si proche de sa communauté qu'il anticipe et détecte les situations sans qu'elles soient nécessairement liées à des questions ou une problématique de sécurité.

À ce changement de cadre s'ajoute également une redéfinition des moyens et façons d'intervenir face à une population dont les besoins grandissants s'alignent proportionnellement avec des attentes désormais formulées moins avec le volet criminel du mandat policier que le volet non-criminel. La croissance



exponentielle des appels d'urgence (911) d'ordre non-criminel qu'enregistre le SPAL depuis un certain nombre d'années met à mal une formation policière traditionnelle où l'accent sur le volet criminel est considérablement majoritaire. Le Code criminel, souvent perçu et employé par le policier moins comme un outil parmi d'autres que comme une fin en soi, se heurte désormais à un contexte dont les réalités remettent profondément en question sa véritable utilité quant aux types de réponses et mesures beaucoup plus substantielles, nuancées mais aussi équitables, dont la population s'attend désormais de la part d'un service de police digne de son époque. La santé mentale, la disqualification sociale, les détresses multiples, dont l'exploitation sexuelle, l'itinérance et la précarité en général, composent un ensemble grandissant de situations dont la complexité des réalités contredit tout raisonnement campé selon un cadre purement structuré autour de finalités coercitives et judiciaires. Ces finalités, tel que l'illustre l'entonnoir des crimes ci-dessus, n'aboutissent, de toute évidence, que très rarement à une protection réelle de la communauté.

Un changement de culture en profondeur est donc de mise. Reformuler et élargir le cadre du mandat policier actuel, s'il en est la pièce maîtresse, présuppose des réformes sous-jacentes tout autant importantes notamment quant à la manière d'interagir et d'entrevoir à la fois son métier de policier ainsi que les populations avec lesquelles nous sommes amenés à interagir au quotidien. Bifurquer d'une logique sécuritaire à une logique sociale, telle que le préconise le modèle de la police de concertation, implique de réviser en profondeur la manière dont le policier, mais aussi l'organisation au sens large, entrevoient la raison d'être de leurs fonctions. Si la dimension sécuritaire demeure une facette indéniable de ce travail, ce dernier ne peut

désormais plus se résumer à une logique d'intervention bornée à déterminer si le Code criminel s'applique ou non, et en fonction de cette logique, si la situation cadre dans le mandat policier ou non.

La police de concertation s'efforce ainsi d'adapter son offre de service à la population en misant sur un travail axé principalement sur la prévention, le travail en concertation avec le milieu sociocommunautaire, le tout dicté par une logique sociale plutôt que sécuritaire. Autrement dit, le cadre et le mandat policier doivent s'élargir afin d'englober non seulement la répression et la prévention de la criminalité mais aussi l'atténuation de situations de détresse et de marginalisation dont les retombées, si elles demeurent intraitées, peuvent s'aggraver à court, moyen et long terme et revêtir ultimement des dimensions plus problématiques et à risque qu'elles ne l'étaient initialement.

C'est dans cette optique que le SPAL envisage la prévention de l'exploitation sexuelle, non plus comme une problématique dont la seule finalité, selon le cadre policier traditionnel, préconiserait de figer le regard et concentrer les efforts de l'organisation sur la seule dimension pénale et judiciaire et non (et souvent au détriment de) sur les aspects plus sociaux, focalisés sur la relation d'aide et le travail de partenariat en concertation avec les organismes existants et compétents en la matière. Envisager la prévention de l'exploitation sexuelle de manière holistique, en misant tant sur le volet répressif que sur le souci de réinsertion et de réhabilitation des jeunes femmes, mais également des hommes (proxénètes et consommateurs), tant en amont qu'en aval de la problématique, nous semble répondre tant aux soucis d'efficience propre à la lutte à l'exploitation sexuelle qu'à notre souci d'amorcer une vision plus humaniste de la police.

2.3.1 Le programme de développement professionnel - Immersion

Le rapport du milieu policier à la question de la prostitution témoigne historiquement d'une relation difficile. Même encore de nos jours, tant la population que les autorités publiques et le pouvoir en place, continuent d'entretenir la perception que s'adonner aux pratiques qu'englobe la définition de la prostitution ne peut relever que de personnes nécessairement déviantes, anormales, indignes de respect, et de ce fait, condamnées à errer dans les marges de l'acceptable et de la transgression, oscillant selon les époques et les contextes entre tolérance et judiciarisation.

La police, véritable sismographe social, est à l'image de la société qu'elle dessert. Acteur que nous souhaiterions utopiquement impartial, le policier est un citoyen avant tout et ne peut échapper à un ensemble de biais et d'influences environnantes propres tant à son milieu professionnel que personnel. La culture policière, si elle contribue à développer un esprit de corps au sein du milieu policier, nourrie du contexte et des réalités du métier, se façonne

également selon les biais, les à priori et les perceptions de la société, au fil des époques, à l'égard de ce qui est jugé acceptable ou inacceptable, déviant ou légal, propre ou sale, bien ou mal. La prostitution, à cet égard, est, de longue date, une habituée des marges, à laquelle l'histoire ne réserve communément d'autre place que celle de bête noire de la société et de la police, dans ses pratiques, s'est souvent affairée à entretenir cette marginalité.

Le XXI^{ème} siècle, de notre point de vue, se doit d'être porteur de changement à cet égard. Le rôle de la police se doit d'être réexaminé dans son rapport aux populations historiquement et continuellement relayées aux marges (immigration, santé mentale, itinérance, prostitution, LGBTQ+...). La police en démocratie se doit de remettre en question sa raison d'être et de faire preuve d'introspection quant à son rôle, son mandat et ses pratiques à la lumière du type de société dont elle souhaite faire partie.

À cet égard, le Service de police de l'agglomération de Longueuil a inauguré, en octobre 2019, la première édition d'un Programme de développement professionnel - IMMERSION destiné à immerger, sur une période de cinq semaines, trente policiers au sein de diverses communautés et populations à risque de marginalisation réparties sur le territoire de l'agglomération ainsi qu'à Montréal. L'objectif de cette initiative, conceptualisée et amplement soutenue par la



direction du SPAL, est d'outiller davantage le personnel policier (agents, enquêteurs et cadres) dans leurs interventions et interactions avec différents types de population dont le contexte, les normes, les besoins et les attentes (à l'égard de la police), mais aussi les contraintes socio-économiques informent amplement quant à la manière dont une situation devrait être traitée par le personnel policier. Au contact de différentes catégories de population, ces cinq semaines d'immersion s'affairent à fournir aux agents et enquêteurs un regard plus nuancé à l'égard des populations avec lesquelles ils et elles sont continuellement appelé(e)s à interagir. D'autre part, le Programme de développement professionnel – IMMERSION vise à donner l'opportunité à la population mais aussi aux organismes communautaires de poser un tout autre regard sur les policiers qu'ils ne côtoient habituellement que dans un cadre d'intervention d'urgence et d'autant moins dans un contexte favorisant la connaissance de l' « Autre ».

La première édition du projet Immersion n'incluait pas la thématique de la prostitution mais le SPAL compte bien l'intégrer dans les éditions suivantes. L'objectif est de permettre aux participants d'entrevoir le contexte et la réalité de la prostitution sous un angle différent et sous un nouveau jour, et ce dans l'optique de renverser les à priori et les préjugés comme de sensibiliser et d'outiller le personnel policier à traiter plus humainement les individus qui naviguent dans ce milieu, tant les personnes qui s'y adonnent que ces organismes communautaires qui les soutiennent à leur manière.

2.3.2 « Clinique de Concertation »

Le milieu de la prostitution, qu'il concerne des personnes mineures ou majeures, met en présence des institutions, des organismes et des services dédiés à la problématique en général, une clientèle souvent réfractaire à l'offre de soin et de service qu'elle perçoit fréquemment sous l'angle de l'indifférence, de la méfiance, voire de l'hostilité. Nombreux de ces individus se retrouvent dans les interstices des institutions et organismes. Ils sollicitent ou sont confrontés de manière récurrente aux services d'urgence, lesquels s'efforcent de les référer aux différents organismes locaux qui calent le plus possible avec leurs besoins identifiés. Mais ces individus sont, pour l'ensemble des « habitués du système », système avec lequel ils entretiennent un historique de relations souvent tumultueux voire franchement hostile où se conjuguent des

expériences souvent négatives vécues au contact de ces différents acteurs institutionnels et communautaires.

Jugement et défiance caractérisent ainsi bénéficiaires comme services.

À cet égard, la prostitution n'est pas plus différente, par exemple, que la santé

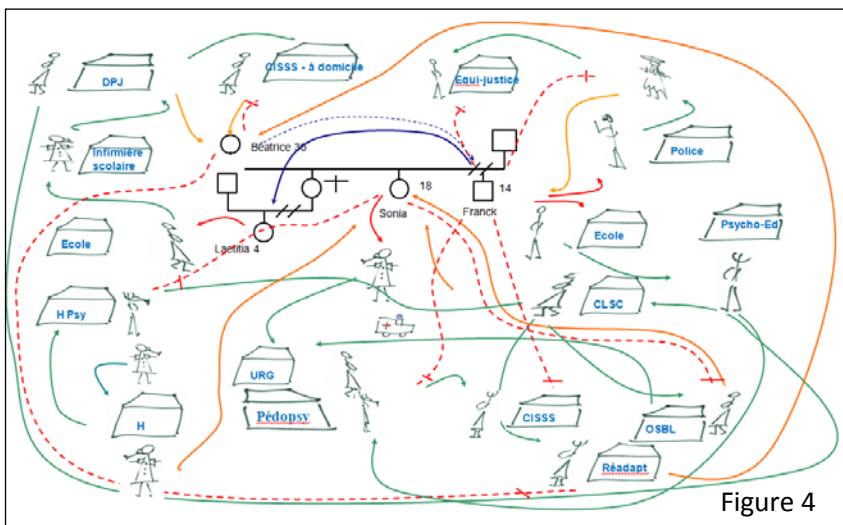


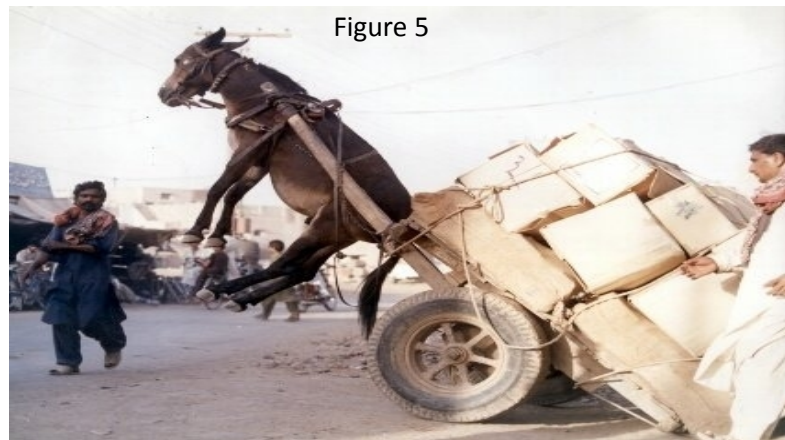
Figure 4

mentale ou l'itinérance. Les individus qui fréquentent ces différents milieux sont particulièrement énergivores à l'égard de l'attention et l'offre de service que leur proposent les différents acteurs institutionnels et communautaires. Notamment, bon nombre de ces individus

gravitent et activent différents services, lesquels, de manière générale, travaillent difficilement de manière concertée⁵ (voir figure 4⁶).

D'autant plus que les individus eux-mêmes cadrent souvent assez peu avec le mandat, la mission, l'offre de service et le cadre auto-imposé des institutions et organismes communautaires qui gravitent autour des bénéficiaires concernés. Se dessine ainsi ce qui, dans le meilleur des mondes, devrait ressembler à un filet de sécurité cohérent et synchronisé mais qui n'est en réalité qu'une maille chaotique d'efforts souvent peu conjugués de la part d'une farandole impressionnante de services qui tentent de répondre à ce qu'ils présumant être les « besoins » de l'individu, « besoins » dont la nature est souvent dictée par l'offre de service et le cadre des organismes et institutions eux-mêmes.

Le rapport des services aux usagers est, d'ailleurs, souvent dicté par une dynamique de pouvoir où l'utilisateur, bien qu'il soit en théorie placé au centre des préoccupations des services concernés, ne se voit octroyé que peu d'agentivité dans la



manifestation et la légitimation de ses besoins tels qu'il les manifeste. L'utilisateur est souvent, de même, contraint de se déplacer physiquement, d'aller de son propre chef à la rencontre des institutions et services, pour obtenir l'offre de soutien. Il est d'ailleurs souvent intéressant de superposer schématiquement l'ampleur des détresses multiples vécues par un même individu à la quantité, similairement importante, de sollicitations et d'interactions, initiées comme subies, positives comme négatives, avec les services compétents. Le rapport intervenant-bénéficiaire, dans l'état actuel des choses, est difficilement à l'abri d'un surmenage et épuisement professionnel, à l'image d'un mulet suspendu dans l'air par le poids de son fardeau, ainsi que de l'effritement des liens de confiance et de la relation d'aide.

Les enjeux propres à la relation d'aide tels que mentionnés ci-dessus décrivent la réalité du terrain à l'échelle du territoire de l'agglomération de Longueuil, mais également ailleurs au Québec et de par le monde. À ces difficultés s'impose une profonde remise en question des pratiques d'intervention, d'accompagnement et de soutien conventionnel dont les conséquences ont des retombées importantes à l'échelle humaine (*burn out* des intervenants), financière (réseau d'aide morcelé par le travail en silo souvent autour de même bénéficiaires;

⁵ On opposera le terme « concertation » à celui de « coordination », lequel caractérise davantage le travail d'échange d'information inter-agence à des fins informatives plus que véritablement concertatives.

⁶ Sociogénogramme produit par le Dr Jean-Marie Lemaire pour démontrer l'ampleur des ressources consenties à une seule famille. Permet également d'identifier les ressources résiduelles.

ressources temporelles, financières et humaines gaspillées) et sociétale (désillusion à l'égard des institutions).

Soucieuse d'innover dans les manières de « faire » la relation d'aide, le Service de police de l'agglomération de Longueuil s'est inspiré d'une pratique jusqu'alors restreinte dans son application au continent européen et africain, la « Clinique de Concertation ». Développée par un psychiatre belge, le Dr Jean-Marie Lemaire, la « Clinique de Concertation » émerge en 1996 informée des échecs du travail de relation d'aide d'intervenants auprès de réfugiés d'ex-Yougoslavie. L'approche psychiatrique conventionnelle, dans le cadre qu'elle impose aux usagers se heurtera à certains constats qui fonderont les principes de la « Clinique de Concertation ».

Tel que mentionné précédemment, les détreesses multiples que vivent les usagers les contraignent à activer de nombreux services, de nombreuses institutions et intervenants sur un même territoire, lesquels s'efforcent mais souvent de manière peu cohérente à combler les besoins identifiés de ces usagers. À ces appels et délégations, des temps et des espaces se créent où les superpositions des compétences et des missions des intervenants et organismes deviennent apparents, où ces temps et ces espaces sont partagés sans grande cohérence, sans concertation⁷.

La « Clinique de Concertation » part du principe que la force convocatrice des usagers, ou victimes dans notre cas, est la source du travail des professionnels. D'autre part, personne d'autre, mis à part l'utilisateur, n'est mieux au fait des difficultés qu'il vit. En soi, il est véritablement l'« expert » de sa détresse; personne ne la comprend mieux que lui. Cela, bien sûr, ne retire rien aux compétences des professionnels de l'aide et du soin mais en faisant graviter l'utilisateur autour des services plutôt que l'inverse, on se heurte à une réalité qui devient très vite palpable et source de confusion voire de frustration. Si l'on prend l'exemple d'un élève éprouvant des difficultés à l'école, « les professionnels concernés n'ont pas la même manière d'aborder le problème : certains vont sanctionner l'enfant, d'autres vont interpellier, sanctionner les parents, d'autres encore vont chercher des solutions alternatives, d'autres enfin vont demander un placement de l'enfant, une aide éducative, etc. Un problème, un symptôme qui touche un certain nombre de professionnels, n'a pas le même sens pour tous »⁸. Dès lors, il convient de placer l'utilisateur au cœur de la démarche d'aide et de soutien où les professionnels comme l'entourage de l'utilisateur se voient activés par ce dernier dans une démarche visant à « confronter leurs points de vue, leurs compétences et leurs savoir-faire pour faire avancer la situation », la « Clinique de Concertation » « privilégiant le partage et la collaboration entre professionnels d'horizons divers sur une même problématique »⁹. La démarche invite également à se distancer de toute tentative de diagnostic préalable de la situation de la part des intervenants, lesquels ont l'habitude, à partir de ce diagnostic de formuler des solutions aux difficultés identifiées. À

⁷ Lemaire, J. –M., Halleux, L., 2005, p.113.

⁸ Ibid.

⁹ Della Giustina, V., 2015 p.81.

l'inverse, la « Clinique de Concertation » invite l'intervenant à ne pas déterminer les « problèmes » d'un usager à sa place mais bien de proposer à ce dernier d'identifier et de nommer ceux qu'il souhaiterait voir traités en priorité. De ce point de vue, conférer à l'usager le statut d' « expert » de sa propre situation préconise que « les intervenants ne soient plus les seuls à disposer du savoir pour faire avancer la situation ».¹⁰

En soi, la « Clinique de Concertation » ne prétend pas remplacer le travail des intervenants, lesquels, il faut bien le souligner, ne travaillent pas qu'avec des cas complexes de détresses multiples mobilisant les efforts de dizaines de services. Elle se revendique comme une option supplémentaire et complémentaire, particulièrement dans les situations « qui connaissent une impasse et pour lesquelles un élargissement du champ de réflexion apparaît utile » ou encore « les situations confrontées à l'incohérence d'interventions multiples qui se sont chevauchées sans n'avoir jamais réussi à s'articuler »¹¹. Notamment, ce type de situation est par excellence celui qui définit nombreuses victimes d'exploitation sexuelle dont, rappelons-le, les expériences au contact des organismes et institutions sont souvent imbibées d'un historique mêlant hostilité, incompréhension, frustration et désintérêt. De même, autant pour les victimes et personnes à risque d'exploitation sexuelle que pour les jeunes criminalisés et affiliés aux gangs de rue, il ressort, dans les actions de concertation, que les mêmes individus sont très souvent connus d'un grand nombre de milieux. Ces situations sont donc plus à même d'errer dans des champs de recouvrement mettant à profit, et donc en péril, les actions d'une multitude d'intervenants, chacun opérant selon son cadre professionnel respectif et selon sa compréhension du problème.

Le caractère fortement innovant de la clinique découle, ainsi, de sa triple action simultanée :

- 1) Répondre aux besoins réels des jeunes et familles en situation de détresses multiples;
- 2) Soulager les intervenants du réseau par le partage des responsabilités;
- 3) Améliorer l'efficacité des actions et des interventions dans une optique de concertation réelle.

De notre point de vue, il représente une solution importante à mobiliser afin de bonifier le travail de concertation à l'échelle partenariale, non seulement dans le cadre de l'exploitation sexuelle mais vis-à-vis de l'ensemble des situations de détresses multiples vécues sur le territoire de l'agglomération, qu'elles concernent l'exploitation sexuelle, la santé mentale, l'itinérance, la délinquance ou autres.

¹⁰ Trémintin, J., 2011, p.12

¹¹ Ibid p.11.

Conclusion

La problématique de l'exploitation sexuelle est un enjeu d'une grande complexité tant de par le flou définitionnel et contextuel entourant la thématique que de par les solutions qui s'imposent pour endiguer véritablement le phénomène. La vision holistique que le SPAL met actuellement en place semble, de notre point de vue, proposer des pistes de solutions intéressantes. Quelles qu'en soient leurs véritables retombées sur l'endiguement du phénomène de l'exploitation sexuelle à l'échelle de l'agglomération, il ne fait aucun doute que ces mesures, pour l'ensemble, répondent à des constats et dysfonctionnements bien réels et dont l'impact ne peut être évalué sous le simple prisme de son efficacité à endiguer le phénomène. Les pistes de solutions que nous proposons, si elles englobent la lutte à l'exploitation sexuelle, visent principalement, dans les effets escomptés à réformer des carences à la fois organisationnelles, structurelles mais aussi humaines « contributives ». Elles sont porteuses d'espoir non seulement pour une meilleure gestion de la problématique de l'exploitation sexuelle, mais aussi pour une police davantage adaptée dans son mandat, dans ses priorités comme dans son approche, aux réalités de sa population, et de manière plus large, aux réalités du XXI^{ème} siècle.

Bibliographie

DELLA GIUSTINA V. (2015). La position du mulet...de l'importance du niveau politique dans la mise en place d'un travail de réseau. *Santé conjugée*, n°70, mars 2015.

LANCTÔT, N. et al. (2016). La face cachée de la prostitution : une étude des conséquences de la prostitution sur le développement et le bien-être des filles et des femmes. Actions Concertées du Fonds de Recherche du Québec Société et Culture.

LEMAIRE J.- M., HALLEUX L. Service public et « Clinique de Concertation»: espaces habitables pour une psychothérapie inauthentique. Dans Brausch G. et Delruelle E. *L'inventivité démocratique aujourd'hui*, (dir.), Editions du Cerisier, 2005, pp.109-134.

RATCLIFFE, J. H. (2016). Intelligence-Led Policing. 2nd Edition. London & New York. Routledge Press.

TREMINTIN J. La clinique de concertation : la force du collectif. *Lien Social*, n° 1036, octobre 2011.